



CARTE DE GARANTIE

APPAREIL

Numéro de série.....

Date d'achat.....

INFORMATION CLIENT

Nom.....

N° de tél.....

Adresse.....

Email.....

INFORMATION VENDEUR

Nom.....

N° de tél.....

Adresse.....

Signature et cachet du Vendeur

Signature du client

Cher client,

Nous vous remercions d'avoir acheté un produit SECURYPLOOF.

Au cas où vous auriez besoin de notre service après-vente nous vous invitons à retourner ce produit au revendeur qui en effectué la vente.

Vous pouvez également vous connecter à notre site Internet :
<http://www.securyploof.com>

GARANTIE

Sans préjudice de la garantie légale du fabricant ou du vendeur conformément à l'article 1641 du Code Civil, la société SECURYPLOOF applique les garanties suivantes :

Par la présente carte, SECURYPLOOF garantit que ce produit est exempt de défaut de matière et de fabrication existant lors de l'acquisition par le client chez le distributeur pour un délai d'un an (pièces et main d'oeuvre), pour le kit complet et ses bracelets. La période de garantie commence le jour de l'achat de l'appareil.

Elle n'est en aucun cas prolongée par l'échange de l'appareil. Si ce produit s'avère défectueux pendant la période de garantie en raison de matière ou de fabrication incorrecte, le distributeur prendra en charge le produit ou à défaut SECURYPLOOF dans les conditions exposées ci-après.

CONDITIONS DE GARANTIE

1. La garantie sera seulement assurée si la facture d'achat et la carte de garantie remises au consommateur par le distributeur sont présentées et si elles mentionnent :

- a) Le nom de l'acheteur,
- b) Le nom, l'adresse et le cachet du distributeur,
- c) Le numéro de série du produit acquis,
- d) La date d'acquisition de ce produit.

En aucun cas, la carte de garantie seule ne fera preuve de garantie.

2. SECURYPLOOF se réserve le droit de refuser la garantie, si tout ou partie de ces mentions, a été enlevé ou modifié après l'acquisition du produit par le client chez le distributeur.

3. Ce produit ne sera jamais considéré comme défectueux en matière ou en fabrication s'il doit être adapté, changé ou réglé afin d'être conforme aux standards techniques ou de sécurité nationaux ou locaux en vigueur dans tout autre pays que celui pour lequel il a été fabriqué à l'origine.

Cette garantie ne s'applique pas :

- À ces adaptations, changements ou réglages qu'ils soient exécutés de façon correcte ou pas,
- Aux dommages qui en résulteraient.

En cas de litige, seuls les tribunaux des sièges sociaux du fabricant et de l'importateur sont compétents.



CARTE DE GARANTIE

APPAREIL

Numéro de série.....

Date d'achat.....

INFORMATION CLIENT

Nom.....

N° de tél.....

Adresse.....

Email.....

INFORMATION VENDEUR

Nom.....

N° de tél.....

Adresse.....

Signature et cachet du Vendeur

Signature du client

Adresse où renvoyer la garantie

